



MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
PROVINCE DE QUÉBEC



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN
tenue le mardi 25 janvier 2022 à 19h30 sur la plateforme Teams
considérant le resserrement des règles sanitaires et à laquelle sont présents :**

Madame la conseillère Lyne Mckenzie et Messieurs les conseillers Mark Blair, Simon Brennan, Éric Payette et Nathaniel St-Pierre, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Yves Métras

Est absent : Monsieur le conseiller Marc-André Laberge

Madame Mélanie Roux, directrice générale et greffière-trésorière par intérim est également présente.

1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

Après avoir constaté qu'il y a quorum, chacun des membres du conseil attestant avoir été dûment convoqués par la greffière-trésorière de la Municipalité, le courrier électronique leur ayant été adressé faisant foi de la preuve que tous les membres du conseil l'ont été, le maire, Yves Métras, déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

021-01-2022

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Nathaniel St-Pierre
APPUYÉ PAR Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion relatif au Règlement de Taxation 2022
3. Dépôt et présentation du Projet de Règlement de Taxation 2022
4. Période de questions
5. Levée de la séance

ADOPTÉE

022-01-2022

2. Avis de motion relatif au Règlement de Taxation 2022

Avis de motion est donné par le conseiller Mark Blair à l'effet qu'il sera déposé lors de cette séance, un règlement établissant les taux de taxation pour l'exercice 2022.

ADOPTÉE

023-01-2022

3. Dépôt et présentation du Projet de Règlement de Taxation 2022

Le projet de règlement # 423-2022 établissant les taux de taxation pour l'année 2022 a été reçu et déposé au bureau de la Municipalité, et présenté lors de la séance du Conseil devant les élus. Un avis public sera publié aux lieux prévus à cet effet dans la Municipalité, ledit avis attestant du dépôt du Règlement # 423-2022 établissant les taux de taxation pour l'année 2022.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Éric Payette
APPUYÉ PAR Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE PRENDRE ACTE du dépôt et de la présentation du projet de Règlement # 423-2022 donné par le conseiller Mark Blair.

ADOPTÉE

4. Période de questions

Aucune question.

024-01-2022

5. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Mark Blair
APPUYÉ PAR Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

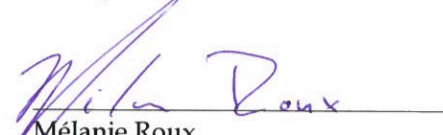
QUE la séance soit levée. Il est 19h38.

ADOPTÉE



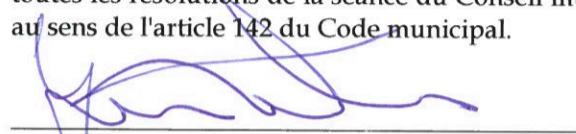
Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Mélanie Roux, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées, le cas échéant.




Mélanie Roux
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 25 janvier 2022, au sens de l'article 142 du Code municipal.



Yves Métras
Maire



Mélanie Roux,
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim